

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20160405.5	<u>Séance du 5 avril 2016 à 18h30</u> L'an deux-mille-seize du mois d'avril le cinq avril le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 6 avril 2016, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 29 mars 2016 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : PRIX DES INCORRUPTIBLES – RENCONTRE DES COLLEGIENS AVEC L'AUTEUR
PAUL COUAILLIER (BEORN)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre du projet « Le Prix des Incorruptibles », de faire intervenir l'auteur Paul COUAILLIER (BEORN) au profit d'une classe de 4^{ème} du Collège des Quatre Terres d'Hérimoncourt le 25 avril 2016.

Cette rencontre clôture un travail s'étalant sur plusieurs mois avec les collégiens de 4^{ème}.

L'auteur intervenant le même jour au Collège Olympe de Gouges à Pont-de-Roide, les frais seront partagés entre les deux Communes.

La Commune de Seloncourt prendra à sa charge :

- Les frais d'intervention de l'auteur à hauteur d'une demi-journée d'intervention, soit 207 € TTC (prix fixé par la charte des auteurs et illustrateurs) qui seront réglés par mandat administratif à l'association « Le Prix des Incorruptibles » représentée par son Président, M. Sidney HABIB ;
- Les frais de déplacement aller Paris-Belfort (billet de train) ;
- Les frais de restauration (repas du 25 avril).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 3 décembre 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé, entendu à/par....

- approuve l'intervention de l'auteur Paul COUAILLIER (BEORN) selon les conditions définies ci-dessus ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer la convention et tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 5 avril 2016

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET